

Règlement intérieur du Fab-Lab de SarlaTech

1 Objet et champ d'application

Le présent règlement fixe les règles applicables au sein du Fab-Lab de SarlaTech en matière de discipline, et les garanties attachées en matière d'hygiène et de sécurité.

Le Fab-Lab de SarlaTech, situé au N°89, av. de Selves, 24200 Sarlat La Canéda est un lieu géré par SarlaTech un équipement de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir.

Le Fab-Lab est un espace au service de la formation, de la créativité individuelle ou collective. Il propose des outils traditionnels et des machines de Fabrication Assistée par Ordinateur (FAO). Accessible à tous, il invite au partage de savoirs et de savoir-faire.

Les utilisateurs du Fab-Lab de SarlaTech sont ici désignés sous le terme « d'utilisateurs ». Est considéré comme utilisateur toute personne qui utilise des ressources du Fab-Lab, qu'elles soient numériques ou matérielles. Les utilisateurs ne respectant pas le présent Règlement intérieur pourront se voir refuser l'accès au Fab-Lab.

Le Fab-Lab peut accueillir des opérations diverses. Ces opérations peuvent être initiées par lui-même, ou par des entités partenaires.

2 Règles générales

Le présent Règlement intérieur est affiché dans les locaux du Fab-Lab et porté à la connaissance de tous les utilisateurs, qui en acceptent les conditions. Il est consultable sur la page suivante :

<https://sarlatech.fr/Fab-Lab-sarlat-dordogne/>

Le Fab-Lab met à disposition de ses utilisateurs différents équipements : matériel (informatique, outillage et produits divers), machines à commande numérique (imprimantes 3d, découpe laser, ...).

L'utilisation de ces équipements est soumise à des règles strictes, afin de protéger les utilisateurs et préserver les équipements. Les utilisateurs s'engagent à faire un usage raisonné des équipements et matières premières du Fab-Lab.

L'équipe du Fab-Lab est à disposition des usagers pour répondre à toute question concernant l'utilisation, les prestations possibles ou la valorisation des créations réalisées.

3 Règles relatives aux locaux

Le Fab-Lab dispose d'un espace dédié au sein de SarlaTech.

Les horaires d'ouverture sont indiqués sur le site internet du Fab-Lab, à l'adresse <https://sarlatech.fr/Fab-Lab-sarlat-dordogne/>

Les usagers ayant accès aux locaux du Fab-Lab doivent respecter les horaires d'ouverture, et s'assurer de la fermeture des accès (portes et fenêtres) en quittant les lieux. Il est interdit de prêter, donner ou vendre les clés ou autres moyens d'accès au Fab-Lab.

Les organisations partenaires peuvent disposer de clés et de badges d'accès au Fab-Lab. Ces clés sont remises à un membre de l'organisation, qui est responsable de l'ouverture, la fermeture et la bonne tenue des locaux en l'absence de membre de l'équipe du Fab-Lab.

Il est interdit d'introduire des matériaux, produits illégaux ou dangereux dans les locaux du Fab-Lab

Il est interdit d'utiliser les équipements du Fab-Lab en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants.

Les locaux sont non-fumeurs dans leur intégralité.

4 Sécurité des biens et des personnes

L'utilisation des équipements implique le respect des règles de sécurité dudit équipement, qu'il s'agisse d'outillage simple, de matériel informatique, de produits ou de machines à commande numérique.

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des équipements, et de la surveillance des machines lors de leur fonctionnement.

Les machines à commande numérique doivent uniquement être utilisées dans le cadre prévu par le constructeur. Il est strictement interdit de désactiver des systèmes de sécurité.

L'usage du matériel, outillage et produits divers peut être soumis à l'utilisation d'équipement de protection individuelle (blouse, gants, masque, lunettes...). Dans le cas où ces équipements de protection ne pourraient être fournis par le Fab-Lab, l'utilisateur devra apporter son propre équipement.

Le respect de ces règles est impératif pour éviter des accidents. Le Fab-Lab ne pourra pas être tenu responsable de dommages corporels ou matériels liés à un mauvais usage ou un dysfonctionnement des équipements.

5 Consignes d'utilisation du matériel et des machines

Avant toute utilisation d'un équipement, l'utilisateur doit se faire connaître auprès d'un membre de l'équipe du Fab-Lab. L'utilisation des équipements est réservée aux usagers ayant suivi et validé la formation adaptée.

Après chaque utilisation, l'utilisateur laisse l'espace de travail propre et opérationnel. Il prend soin de ne laisser aucun déchet et de vérifier que chaque équipement est présent et rangé à sa place.

L'utilisateur s'engage à informer un responsable du Fab-Lab de tout dysfonctionnement constaté sur un équipement durant son utilisation, et de tout accident même mineur.

Aucune modification des équipements ou environnements mobiliers et informatiques ne pourra être effectuée sans l'accord préalable d'un membre de l'équipe du Fab-Lab. Par modification d'environnement on entend tous travaux, déménagement, toute suppression ou ajout de meubles, branchements, logiciels ou tout paramétrage pouvant affecter le fonctionnement normal des équipements.

6 Finalité des objets réalisés

Les créations réalisées avec les ressources du Fab-Lab de SarlaTech, qu'elles soient matérielles ou immatérielles (programmes informatiques), doivent respecter les lois en vigueur.

Il est interdit de fabriquer des objets ou programmes dangereux pour les personnes, les animaux ou l'environnement. Le Fab-Lab est un lieu d'expérimentation et de prototypage, ses ressources ne doivent pas être utilisées pour une fabrication d'objets en série. Avant de fabriquer plus de 10 objets identiques, les usagers doivent en informer un membre de l'équipe du Fab-Lab.

7 Partage des connaissances

La finalité d'un Fab-Lab est de « rendre possible l'invention », pour cela les usagers sont invités à « contribuer aux connaissances des autres » (Charte du MIT). Les usagers sont invités à s'entraider pour la progression de chacun.

Les créations réalisées dans le cadre des activités du Fab-Lab de SarlaTech doivent être documentées par les usagers et publiées sur le site internet du Fab-Lab. Ces réalisations seront publiées sous licence libre, pour permettre leur diffusion, leur reproduction et leur modification.

Certaines réalisations peuvent être exclues de ce partage, notamment celles réalisées en prestation pour des entreprises ou organisations partenaires. Des accords de confidentialité peuvent être mis en place pour fixer les limites des obligations des parties.

8 Monétisation des créations

Les objets et autres créations conçus ou fabriqués grâce aux ressources du Fab-Lab peuvent être vendus, à condition que le Fab-Lab de SarlaTech soit cité explicitement lors de la vente (licence Creative Commons Attribution).

9 Assurance

Les usagers s'engagent à être assurés pour les activités qu'ils mènent au Fab-Lab, ils doivent en particulier être titulaires d'une assurance Responsabilité Civile à jour.